

## SUIVI PSYCHOLOGIQUE

---

Par Profil supprimé Postée le 12/04/2016 08:40

Bonjour est il possible que mon conjoint puisse suivre une thérapie approfondie ou un suivi psychologique ailleurs que dans le centre où il est traité? Ét si oui où puis je m'adresser ?Merci .

---

### Mise en ligne le 13/04/2016

Bonjour,

Si le suivi ou l'accompagnement proposé ne convient pas à votre conjoint, il peut tout à fait s'adresser ailleurs. Toutefois, s'il est suivi en CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie), la prise en charge y est confidentielle et gratuite. Il peut s'adresser à un CMP (Centre Médico Psychologique), les consultations dispensées y sont gratuites également mais plus "généralistes" et moins spécialisées en addictologie. Il peut aussi s'adresser à un thérapeute en libéral, mais dans ce cas, les consultations sont payantes.

Peut être serait il possible aussi pour votre conjoint de faire part de ses observations à l'équipe qui le suit afin d'envisager un autre interlocuteur que celui ou celle qui le suit actuellement ?

Dans tous les cas et si vous avez besoin d'y voir plus clair dans les différents type de prise en charge, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à nous joindre directement au 0 800 23 13 13 tous les jours de 8h à 2h (l'appel est anonyme et gratuit) ou par chat, tous les jours de 14h à 2h.

Cordialement.

---